

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le mardi 19 mai 2026 à 19 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Martin St-Jean et les conseillers Martin St-Jean, Dominique Godin, Marie Léveillé, Robert Mercuri, David Newell, Jason Rossie, Tim Quinn

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 mai 2026

2026-05-232 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Tim Quinn et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 19 mai 2026, avec la modification suivante :

- Le retrait du point 60.5 : Demande de reconnaissance officielle du Centre Nook pour les enfants scolarisés à la maison par la Ville de Beaconsfield

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le maire fait une mise à jour sur le dossier du mur antibruit le long de l'autoroute 20.

Il conclut d'abord que les démarches antérieures n'ont pas mené à un engagement du gouvernement du Québec d'assumer 100% des coûts. Le MTQ et la Direction de santé publique reconnaissent que le bruit autoroutier peut avoir des impacts sur la santé, mais maintiennent qu'il n'y a pas de données propres au secteur démontrant un préjudice plus important qu'ailleurs au Québec. Le gouvernement maintient donc sa politique de partage des coûts 75/25, avec 25% à la charge de la Ville, et précise ne pas avoir la capacité financière de financer ce type d'infrastructure à 100%.

Monsieur le maire ajoute qu'une solution cohérente devrait considérer les résidents au nord et au sud de l'autoroute, ce qui ferait grimper la facture à plusieurs dizaines de millions de dollars pour Beaconsfield, un montant jugé hors de portée pour les contribuables.

Il rappelle enfin que l'autoroute 20 relève du gouvernement du Québec et que les voies ferrées relèvent du fédéral (CN et CPKC), et que ces instances doivent assumer leurs responsabilités.

En conséquence, le maire annonce que la Ville met le projet en suspens pour le moment et n'entreprendra pas de nouvelles démarches, sauf si des faits nouveaux surviennent ou si les gouvernements concernés prennent des engagements fermés, concrets et contraignants, notamment sur le financement et la réalisation.

Monsieur le Maire annonce le début de la période de questions à 19 h 42.

Une résidente pose une question au sujet de l'agrile du frêne et demande combien il reste de frênes vivants sur le territoire, tant sur les terrains publics que privés, et ce qui est prévu pour la suite du

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

programme.

Monsieur le maire demande au directeur général de répondre. M. Patrice Boileau indique qu'il n'a pas le chiffre exact en tête, mais précise que l'inventaire et le programme de lutte sont en place depuis environ 2016-2017. La Ville est très active et proactive : elle abat des frênes, les remplace, et en traite plusieurs. Il explique que la Ville comptait environ 11 000 frênes au départ (environ 8 000 sur des terrains privés et 3 000 sur des terrains publics). Les petits arbres (moins de 15 cm) et ceux en mauvaise condition ont été abattus au début du programme, tandis que d'autres ont été traités afin de ralentir la mortalité (stratégie de « slow ash mortality »). Il ajoute que la Ville procède à une réflexion sur la suite du programme et que les traitements se poursuivent; un contrat a d'ailleurs été donné au printemps. Il mentionne qu'il pourra transmettre l'information disponible sur le nombre de frênes restants.

Une résidente pose une question au sujet du communiqué concernant les branches et brindilles, et demande ce qui doit être fait avec les branches et petites branches qui tombent tout au long de l'année.

Monsieur le maire indique que la Ville examinera la question afin de mieux préciser les consignes et de diffuser l'information par les canaux habituels. Il rappelle que la collecte de branches a lieu deux fois au printemps et deux fois à l'automne. Il explique que ce qui était auparavant toléré ne l'est plus, notamment en raison des bris d'équipement au centre de traitement.

Une personne demande une modification au règlement sur les nuisances, plus précisément la section portant sur les marqueurs de propriété installés sur l'emprise municipale près de la chaussée. Elle indique qu'ils sont dangereux et explique que sa fille a subi une chute à vélo ayant entraîné une fracture. Elle propose des solutions alternatives (par exemple : placement plus loin de la chaussée, poteaux flexibles, interdictions de stationner, etc.) et demande un suivi.

Monsieur le maire indique que le Conseil discutera avec l'administration afin d'obtenir des recommandations et de déterminer si des modifications réglementaires sont possibles. Il indique qu'il ne peut pas donner de date précise pour le suivi, mais que ce sera dans les prochains mois et qu'un retour sera transmis par écrit.

Une résidente demande quand le propriétaire du site en changement de zonage (terrain de tennis sur Elm – Groupe Accueil) construira le projet de bâtiment et ce que les résidents peuvent faire pour s'y opposer. Elle mentionne que plusieurs résidents ne seraient pas informés adéquatement.

Monsieur le maire indique qu'aucun permis ne peut être émis pour l'instant. Les règlements nécessaires sont à l'ordre du jour, et l'un des items prévoit la tenue d'un registre, puisque des résidents ont demandé cette procédure et qu'un nombre suffisant de signatures a été obtenu pour y donner suite. Il précise que, si les modifications réglementaires sont adoptées et entrent en vigueur, le promoteur pourra réaliser le projet présenté. Sinon, il pourrait tout de même construire un projet conforme au zonage actuel. Monsieur le maire explique aussi qu'il existe un processus ultérieur, soit l'analyse en vertu du PIIA (intégration et implantation architecturales), qui doit être examiné par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vue d'une recommandation, puis approuvé par le Conseil.

Une résidente demande une clarification au sujet d'une disposition dans le règlement sur les permis et certificats, portant sur l'émission simultanée de permis pour des bâtiments jumelés.

Monsieur le maire répond que l'article visé s'applique aux nouvelles constructions sur un terrain lorsqu'on construit un bâtiment semi-détaché. Pour un bâtiment déjà existant, le processus passe par le CCU et ensuite par le Conseil, qui décide d'accepter ou non la

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

recommandation.

Une résidente demande ce qui advient de la pétition déposée concernant le trajet de l'autobus 211X et quel impact elle peut avoir.

Monsieur le maire remercie les résidents d'avoir présenté formellement la pétition et indique que ce mode d'expression est important. Il souligne toutefois que les décisions relatives aux trajets d'autobus relèvent de la STM. Il encourage donc à transmettre la pétition à la STM, puisque les changements recherchés doivent être portés auprès de l'organisme responsable. Il rappelle que la Ville n'est pas décisionnelle sur le choix des trajets, mais qu'elle peut intervenir sur des éléments relevant de sa juridiction (par exemple : enjeux de circulation, réglementation de stationnement, dos d'âne, ajout ou retrait de panneaux d'arrêt).

Une résidente indique appuyer la demande de modifier les marqueurs de propriété et mentionne que son fils s'était blessé de façon similaire. Elle pose aussi une question concernant la différence entre deux contrats inscrits à l'ordre du jour concernant l'inspection par caméra.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de deux réseaux distincts : l'un concerne les égouts sanitaires et l'autre concerne les égouts pluviaux.

Une résidente pose une question au sujet du zonage de la zone H336, et demande notamment combien de signatures sont nécessaires pour le registre.

Monsieur le maire indique qu'il demande à l'administration de fournir les informations techniques et invite la résidente à laisser ses coordonnées pour un suivi. La greffière précise que le nombre requis est de 311 signatures et indique que l'avis public sera publié le lendemain, si le règlement est adopté.

Une résidente dépose des documents, soit des présentations de la STM, en indiquant qu'ils contiennent de l'information importante pour les résidents. Elle pose une question sur la quote-part de la STM et demande si elle est liée au litige de la Ville concernant l'agglomération. Elle questionne aussi un règlement d'emprunt antérieur lié à l'intersection Elm/Montrose.

Monsieur le maire indique que, de façon indirecte, la contribution à la STM fait partie des montants visés par la contestation de la formule de quote-part. Il explique aussi que la Ville a décidé de regrouper plusieurs projets nécessitant des services professionnels et leurs coûts afin de procéder à un seul règlement d'emprunt et un seul appel d'offres, plutôt que projet par projet, dans l'objectif d'obtenir de meilleurs prix.

Une résidente ayant transmis des commentaires écrits exprime sa déception concernant la modification du trajet d'autobus 211, ses préoccupations concernant certaines démolitions, et son appréciation des mesures de protection des arbres et de la reconnaissance d'un organisme communautaire.

Monsieur le maire remercie la résidente pour ses commentaires et indique qu'ils sont pris en note.

Une résidente ayant transmis une question écrite demande la version « actuelle » d'un règlement (BEAC-098 / PIIA) sans les modifications proposées, soulignant que la version en ligne semblait déjà inclure les modifications. Elle demande le statut du règlement, l'accès à la version antérieure, les impacts des modifications de l'amendement BEAC-098-06 et si celles-ci affectent le secteur de Gables Court.

Monsieur le maire répond que le règlement visé n'est pas encore approuvé et qu'il est à l'ordre du jour pour adoption. Il précise que l'intégration des modifications dans la version consolidée en ligne est une erreur administrative. Il ajoute que les modifications proposées n'affectent pas la zone à caractère distinct de Gables Court et qu'elles concernent uniquement les bâtiments inventoriés dans les zones à caractère distinct. Il précise que le seul bâtiment inventorié sur Gables Court est le 28 Gables Court. Il indique enfin qu'une copie de la version antérieure sera fournie par le greffe.

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

La période de questions se termine à 20 h 21

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2026 à 18 h 30

2026-05-233 Il est proposé par la conseillère Marie Léveillé, appuyé par le conseiller Jason Rossie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la consultation publique de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2026 à 18 h 30.

10.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2026

2026-05-234 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2026 à 19 h.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Pétition officielle demandant l'élimination du segment Montrose du trajet d'autobus 211X pour des raisons de sécurité

2026-05-235 Le Conseil prend acte du dépôt de la pétition officielle demandant l'élimination du segment Montrose du trajet d'autobus 211X pour des raisons de sécurité.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

20.1 Octroi du contrat TP 2026-01 concernant le service d'entretien des réseaux d'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2026 avec deux (2) options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, soit A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc., pour la somme de 119 890,18 \$, toutes taxes incluses

2026-05-236 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat TP 2026-01 concernant le service d'entretien des réseaux d'éclairage public et des feux de circulation pour l'année 2026 avec deux (2) options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, soit A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc., pour la somme de 119 890,18 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-341-00-565 et 02-351-00-565.

20.2 Octroi du contrat TP 2026-07 concernant des travaux ponctuels sur le réseau d'égout pluvial au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni inc., pour la somme de 785 400,00 \$, toutes taxes incluses

2026-05-237 Il est proposé par le conseiller Tim Quinn, appuyé par la conseillère Marie Léveillé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat TP 2026-07 concernant des travaux ponctuels sur le réseau d'égout pluvial au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni inc., pour la somme de 785 400,00 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 26-321-01-730. Tel que prévu au budget de l'exercice en cours, cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt BEAC-179.

20.3 Octroi du contrat TP 2026-11 concernant la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Services d'infrastructures Vortex inc., pour la somme de 963 000,00 \$, toutes taxes incluses

2026-05-238 Il est proposé par le conseiller Jason Rossie, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2026-11 concernant la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services d'infrastructures Vortex inc., pour la somme de 963 000,00 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 26-413-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice en cours, cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt BEAC-177.

20.4 Octroi du contrat TP 2026-13 concernant le nettoyage et l'inspection de l'égout sanitaire par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspection inc., pour la somme de 91 589,03 \$, toutes taxes incluses

2026-05-239 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Tim Quinn et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2026-13 concernant le nettoyage et l'inspection de l'égout sanitaire par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspection inc., pour la somme de 91 589,03 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-415-00-417.

20.5 Octroi du contrat TP 2026-14 concernant le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout pluviales par caméra conventionnelle (C.C.T.V.) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspection inc., pour la somme de 98 998,65 \$, toutes taxes incluses

2026-05-240 Il est proposé par la conseillère Marie Léveillé, appuyé par le conseiller Jason Rossie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2026-14 concernant le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout pluviales par caméra conventionnelle (C.C.T.V.) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspection inc., pour la somme de 98 998,65 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-415-00-417.

20.6 Octroi d'un mandat de gré à gré pour la fourniture et l'installation temporaire d'un système de production d'eau chaude au Centre récréatif (RGC 2026-10), à Plomberie Richard et Fils inc., pour la somme de 64 271,03 \$, toutes taxes incluses

2026-05-241 **CONSIDÉRANT** l'urgence à répondre aux besoins de manque d'eau chaude fourni aux douches dans les vestiaires de la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT l'urgence à répondre aux besoins de manque d'eau chaude aux douches dans les vestiaires de la piscine intérieure municipale;

CONSIDÉRANT l'urgence à répondre aux besoins de manque d' eau chaude au Centre Récréatif dans un court délai afin de profiter de cette installation avant le projet TP 2026-04 Agrandissement et mise aux normes du Centre Récréatif de Beaconsfield;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer un mandat de gré à gré pour la fourniture et l'installation temporaire d'un système de production d'eau chaude au Centre récréatif (RGC 2026-10), à Plomberie Richard et Fils inc., pour la somme de 64 271,03 \$, toutes taxes incluses; et

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-719-10-567.

- 20.7 Annulation de l'appel d'offres TP 2026-19-SP concernant les services professionnels pour l'analyse et conception de plans d'aménagements de liens Cyclopédestres sur Montrose
-

- 2026-05-242 Il est proposé par le conseiller Jason Rossie, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'annuler l'appel d'offres TP-2026-19-SP concernant les services professionnels pour l'analyse et conception de plans d'aménagements de liens Cyclopédestres - rue Montrose.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 19 mai 2026 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 8 avril 2026 au 19 avril 2026 et du 21 avril 2026 au 5 mai 2026, pour un déboursé total de 2 176 912,59 \$
-

- 2026-05-243 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Tim Quinn et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste des comptes à payer au 19 mai 2026 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 912 840,89 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 8 avril 2026 au 19 avril 2026 et du 21 avril 2026 au 5 mai 2026, totalisant 687 089,42 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 576 982,28 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 2 176 912,59 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

- 30.2 Approbation d'un appui financier de 150 \$ à École primaire Beaconsfield pour l'achat d'une annonce dans le programme Fête d'été de fin d'année pour l'année 2026
-

- 2026-05-244 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Marie Léveillé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 150 \$ à l'École primaire Beaconsfield pour l'achat d'une annonce dans leur programme Fête d'été de fin d'année pour l'année 2026; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-721-80-992.

- 30.3 Approbation d'un appui financier de 400 \$ à Marcus Venditti pour sa participation Omnium canadien de natation Speedo 2026 à Edmonton (Alberta) du 9 avril au 11 avril 2026
-

- 2026-05-245 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Tim Quinn et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 400 \$ à Marcus Venditti pour sa participation Omnium canadien de natation Speedo 2026 à Edmonton (Alberta) du 9 avril au 11 avril 2026; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-10-992.

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'émettre le chèque au nom mère, Marta Slanik.

- 30.4 Approbation d'un appui financier de 6 500 \$ pour l'entretien annuel des espaces verts entre le Club de bowling de Beaconsfield et la Ville de Beaconsfield pour l'année 2026
-

- 2026-05-246 Il est proposé par le conseiller Jason Rossie, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 6 500 \$ pour l'entretien annuel des espaces verts entre le Club de bowling de Beaconsfield et la Ville de Beaconsfield pour l'année 2026; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-721-80-992.

40. RÈGLEMENTATION

- 40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-185 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 560 000 \$ pour des services professionnels – projets de voirie »
-

- 2026-05-247 le conseiller David Newell dépose le projet de Règlement BEAC-185 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 560 000 \$ pour des services professionnels – projets de voirie » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.

- 40.2 Adoption du Règlement BEAC-098-06 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le champ d'application, de modifier la terminologie et d'ajouter des objectifs et critères pour les immeubles patrimoniaux »
-

- 2026-05-248 Le conseiller Tim Quinn mentionne l'objet du règlement :

L'objet du règlement BEAC-098-06 est clairement indiqué dans le titre et s'applique à l'ensemble du territoire.

Il est proposé par le conseiller Tim Quinn, appuyé par la conseillère Marie Léveillé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ADOPTER, avec modification, le Règlement BEAC-098-06 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le champ d'application, de modifier la terminologie et d'ajouter des objectifs et critères pour les immeubles patrimoniaux ».

- 40.3 Adoption du Règlement BEAC-184 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 060 000 \$ pour des services professionnels pour l'agrandissement et la mise aux normes du Centre récréatif », et tenue d'un registre le 26 mai et 27 mai 2026
-

- 2026-05-249 Le conseiller Tim Quinn mentionne l'objet du règlement :

L'objet du règlement est clairement indiqué dans le titre. Le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité.;

Il est proposé par le conseiller Tim Quinn, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU d'adopter le Règlement BEAC-184 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 060 000 \$ pour des services professionnels pour l'agrandissement et la mise aux normes du Centre récréatif »; et

Qu'un registre soit tenu pour le règlement BEAC-184 le 26 mai et 27 mai 2026, de 9 h à 19 h.

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, David Newell, Tim Quinn

Monsieur le maire vote en faveur de la motion

VOTES CONTRE :

Les conseillers Marie Léveillé, Robert Mercuri, Jason Rossie

La motion est adoptée. Le Règlement BEAC-184 intitulé « Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 060 000 \$ pour des services professionnels pour l'agrandissement et la mise aux normes du Centre récréatif » est **adopté**.

- 40.4 Adoption du Règlement 720-131-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier le nombre de matériaux de revêtement pour les bâtiments multifamiliaux (h3), d'ajouter des normes spécifiques à la zone H336 concernant le pourcentage de pente d'allée d'accès au stationnement, et de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 afin de les rendre conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield »
-

- 2026-05-250 Le conseiller Jason Rossie mentionne l'objet du règlement :

L'objet du règlement 720-131-1 est clairement indiqué dans le titre et s'applique à l'ensemble du territoire pour les usages h3 et h4, y compris la zone H336.

Il est proposé par le conseiller Jason Rossie, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU d'ADOPTER le Règlement 720-131-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier le nombre de matériaux de revêtement pour les bâtiments multifamiliaux (h3), d'ajouter des normes spécifiques à la zone H336 concernant le pourcentage de pente d'allée d'accès au stationnement, et de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 afin de les rendre conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield ».

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Marie Léveillé, Robert Mercuri, David Newell et Tim Quinn

VOTE CONTRE :

Le conseiller Jason Rossie

La motion est adoptée. Le Règlement 720-131-1 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier le nombre de matériaux de revêtement pour les bâtiments multifamiliaux (h3), d'ajouter des normes spécifiques à la zone H336 concernant le pourcentage de pente d'allée d'accès au stationnement, et de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 afin de les rendre conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Beaconsfield » est **adopté**.

- 40.5 Adoption du Règlement 720-131-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 » et tenue d'un registre le 26 mai 2026
-

- 2026-05-251 Le conseiller David Newell mentionne l'objet du règlement :

L'objet du règlement 720-131-2 est clairement indiqué dans le titre et s'applique à la zone H336.

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ADOPTER le Règlement 720-131-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin de modifier les normes concernant les usages multifamilial (h3) et habitation communautaire (h4) pour la zone H336 et tenue d'un registre le 26 mai 2026 ».

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 40.6 Adoption, avec modifications, du Règlement BEAC-045-22 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de revoir les dispositions relatives à l'émission des permis et des certificats d'autorisation en cohérence avec le règlement de zonage »
-
- 2026-05-252 Le conseiller Tim Quinn mentionne l'objet du règlement :
- L'objet du règlement est clairement indiqué dans le titre. Le règlement s'applique sur tout le territoire de la Ville de Beaconsfield.
- Les modifications entre le premier projet et le deuxième projet sont les suivantes : clarification de ce qui est considéré comme des travaux d'entretien, à la clarification des exigences des documents requis pour une demande de permis de construction relativement aux niveaux de terrain, à l'obligation de soumettre la hauteur des fondations après leur érection et à l'obligation de fournir un dépôt de garantie pour un certificat d'autorisation de remblais et déblais.
- Il est proposé par le conseiller Tim Quinn, appuyé par le conseiller Jason Rossie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter, tel que soumis, le Règlement BEAC-045-22 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de revoir les dispositions relatives à l'émission des permis et des certificats d'autorisation en cohérence avec le règlement de zonage ».
- 40.7 Adoption, avec modifications, du deuxième projet de Règlement 720-132 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, modifier et abroger diverses dispositions réglementaires »
-
- 2026-05-253 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Marie Léveillé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter, tel que soumis, le deuxième projet de Règlement 720-132 intitulé « Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage 720 afin de corriger, harmoniser, modifier et abroger diverses dispositions réglementaires ».
45. URBANISME
- 45.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1, Brais
-
- 2026-05-254 CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2026 pour la propriété située au 1, Brais;
- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est d'autoriser qu'une clôture projetée soit érigée dans la cour avant pour un terrain ayant une profondeur inférieure à 100 mètres, alors que le règlement de zonage prescrit qu'une clôture peut être érigée en cours avant advenant qu'un terrain est une profondeur minimale de 100 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;
- CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 sont rencontrées;
- CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'une clôture projetée soit érigée dans la cour avant pour un terrain ayant une profondeur inférieure à 100 mètres, alors que le règlement de zonage prescrit qu'une clôture peut être érigée en cours avant advenant qu'un terrain est une profondeur minimale de 100 mètres pour la propriété située au 1, Brais;
- Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'une clôture projetée soit érigée dans la cour avant pour un terrain ayant une profondeur inférieure à 100 mètres, alors que le règlement de zonage prescrit qu'une clôture peut être érigée en cours avant advenant qu'un terrain est une profondeur minimale de 100 mètres pour la propriété située au 1, Brais.

- 45.2 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 3, Legault
-

- 2026-05-255 **CONSIDÉRANT QUE** le 23 février 2026, le Conseil a adopté la résolution 2026-02-087 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 3, Legault;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 3, Legault;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 3, Legault.

- 45.3 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 149, Stonehenge
-

- 2026-05-256 **CONSIDÉRANT QUE** le 20 janvier 2025, le Conseil a adopté la résolution 2025-01-027 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 149, Stonehenge;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 149, Stonehenge;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 149, Stonehenge.

- 45.4 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

pour la modification du plan déjà approuvé au 296, Pinetree

2026-05-257 CONSIDÉRANT QUE le 23 février 2026, le Conseil a adopté la résolution 2026-02-093 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 296, Pinetree;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 296, Pinetree;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 296, Pinetree.

45.5 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 516, Lakeshore

2026-05-258 CONSIDÉRANT QUE le 26 janvier 2026, le Conseil a adopté la résolution 2026-01-026 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 516, Lakeshore;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 516, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 516, Lakeshore.

45.6 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 2, Glendale

2026-05-259 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 2, Glendale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 2, Glendale;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 2, Glendale.

45.7 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 84, Lynwood

2026-05-260 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 84, Lynwood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 84, Lynwood;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 84, Lynwood.

45.8 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 13, Lakeshore

2026-05-261 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 13, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 13, Lakeshore, selon l'élévation avant #2;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

du bâtiment principal situé au 13, Lakeshore, selon l'élévation avant #2.

- 45.9 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 14, Madsen
-

- 2026-05-262 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 14, Madsen a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 14, Madsen;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 14, Madsen.

- 45.10 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 41, Circle
-

- 2026-05-263 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 41, Circle a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que
- L'objectif sur le projet de construction, d'agrandissement ou de modification respecte le caractère du lieu et les caractéristiques dominantes n'est pas respecté, parce que le critère sur le projet de construction, d'agrandissement ou de modification s'inspire du traitement des façades des bâtiments du secteur. Un assemblage proportionné de plusieurs matériaux est favorisé n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT que pour se conformer à ces objectifs et critères, le requérant devrait ajouter un bandeaux de brique sur la portion de la façade du garage;

CONSIDÉRANT que des nouveaux plans ont été déposés le 4 mai 2026 qui, selon le Comité consultatif d'urbanisme, répondent aux objectifs et critères à respecter;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 41, Circle;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

du bâtiment principal situé au 41, Circle, selon les plans déposés le 4 mai 2026.

- 45.11 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 2, Glendale
-

- 2026-05-264 CONSIDÉRANT QU'une demande pour la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 2, Glendale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande pour réaliser des travaux de remblai lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 2, Glendale;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 2, Glendale.

- 45.12 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 64, Hyde Park
-

- 2026-05-265 CONSIDÉRANT QU'une demande pour la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 64, Hyde Park a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande pour réaliser des travaux de remblai lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 64, Hyde Park;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 64, Hyde Park.

- 45.13 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 516, Lakeshore
-

- 2026-05-266 CONSIDÉRANT QU'une demande pour la réalisation de travaux de remblai sur la propriété située au 516, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande pour réaliser des travaux de remblai lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 516, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de réaliser des travaux de remblai sur la propriété située au 516, Lakeshore.

45.14 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 156, Lincoln

2026-05-267 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 156, Lincoln a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que
- L'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté, parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 156, Lincoln;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 156, Lincoln.

45.15 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 478, Lakeshore

2026-05-268 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 478, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que
- L'objectif de proposer une implantation du bâtiment principal qui respecte le milieu d'insertion n'est pas respecté, parce que le critère sur le bâtiment est implanté de façon à suivre l'alignement des bâtiments voisins n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 478, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 478, Lakeshore.

45.16 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 481, Lakeshore

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2026-05-269 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 481, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 28 avril 2026 et est d'avis que

- L'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté, parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

- L'objectif sur les balcons et terrasses sur le toit sont intégrés au bâtiment et respectent l'intimité du voisinage immédiat n'est pas respecté, parce que le critère sur les terrasses sur le toit sont implantées dans la partie arrière du bâtiment et ne sont pas visibles de la rue n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 481, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 481, Lakeshore.

50. RESSOURCES HUMAINES

50.1 Nomination en vue de permanence à titre de Chef de section, Archives et soutien juridique au poste 4203

2026-05-270 Il est proposé par la conseillère Marie Léveillé, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Nadejda Levitcharsky à titre de Chef de section, Archives et soutien juridique, à compter du 8 juin 2026;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 4 du groupe 3 de l'échelle de rémunération des cadres;

QUE cette nomination soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres.

50.2 Nomination en vue de permanence à titre de Chef de section, sports et loisirs au poste 6123

2026-05-271 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Sébastien Dextraze à titre de Chef de section, sports et loisirs, à compter du 8 juin 2026;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 1 du groupe 4 de l'échelle de rémunération des cadres;

QUE cette nomination soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres.

50.3 Nomination en vue de permanence à titre d'Adjointe administrative, Greffe et affaires publiques au poste 1011

2026-05-272 Il est proposé par le conseiller Tim Quinn, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Nathalie St-Cyr au poste 1011, à titre d'Adjointe administrative, Greffe et affaires publiques, à compter du

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

8 juin 2026;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 6 du groupe de traitement 7 de la convention collective des employés cols blancs; et

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 8 juin 2026.

50.4 Confirmation de permanence au poste de Chef de section, infrastructures municipales

2026-05-273 Il est proposé par le conseiller Jason Rossie, appuyé par la conseillère Marie Léveillé et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit confirmée la permanence d'emploi de Ahmed Merheb au poste de Chef de section, infrastructures municipales, au terme d'une période d'évaluation de 12 mois

50.5 Confirmation de permanence au poste de Chef de section, projets

2026-05-274 Il est proposé par le conseiller Tim Quinn, appuyé par le conseiller Jason Rossie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit confirmée la permanence d'emploi de Brahim Sahli au poste de Chef de section, projets, au terme d'une période d'évaluation de 12 mois

53. COMITÉS

53.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 7 avril 2026

2026-05-275 Le Conseil prend acte du procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 7 avril 2026 .

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif culture et loisirs du 12 mars 2026

2026-05-276 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Tim Quinn et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de culture et loisirs du 12 mars 2026.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 16 avril 2026

2026-05-277 Il est proposé par la conseillère Marie Léveillé, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 16 avril 2026.

53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2026

2026-05-278 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2026.

53.5 Nomination d'un membre du Comité consultatif de culture et loisirs

2026-05-279 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Tim Quinn et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la nomination de Fred Ablenas à titre de membre du Comité consultatif de culture et loisirs, à compter du 1er juin 2026 jusqu'au 31 décembre

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2027.

60. GÉNÉRAL

60.1 Mandat à l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le deuxième versement des quotes-parts, des factures et des contributions pour l'année 2026 à l'Agglomération de Montréal sous protêt

2026-05-280 CONSIDÉRANT l'entente tripartite de juin 2008 entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les municipalités reconstituées de l'Agglomération de Montréal et l'Arrêté y découlant de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

CONSIDÉRANT l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-494 mandant Me Marc-André Lechasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin d'évaluer diverses options pour la Ville de Beaconsfield dans le dossier des quotes-parts occasionnant une surtaxe par l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-455 mandant Me Jacques Jeanson de la firme Jeanson avocats de joindre l'équipe de travail de la Ville et de Me Marc-André LeChasseur de la firme Bélanger Sauvé dans le dossier des quotes-parts occasionnant une surtaxe par l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 18 décembre 2019 reconduisant le coefficient du potentiel fiscal de 2,68, sous-évalué, sans justification, et en l'absence d'une analyse rigoureuse de l'impact fiscal suite au rôle d'évaluation foncière 2020-2022;

CONSIDÉRANT l'absence d'un coefficient de neutralité pour contrer les effets de marché lors du calcul des quotes-parts générales par la Ville de Montréal suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière 2020-2022;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-065 adoptée à la séance du Conseil du 24 février 2020 et la résolution 2020-06-208 adoptée à la séance du Conseil du 22 juin 2020 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Montréal pour l'année 2020 sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-202 adoptée à la séance du Conseil du 17 mai 2021 et la résolution 2021-08-351 adoptée à la séance du Conseil du 23 août 2021 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Montréal pour l'année 2021 sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-066 adoptée à la séance du Conseil du 28 février 2022 et la résolution 2022-05-229 adoptée à la séance du Conseil du 24 mai 2022 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2022, sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-02-123 adoptée à la séance du Conseil du 20 février 2023 et la résolution 2023-05-445 adoptée à la séance du Conseil du 23 mai 2023 mandant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2023, sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-061 adoptée à la séance du

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Conseil du 26 février 2024 et la résolution 2024-05-203 adoptée à la séance du Conseil du 21 mai 2024 mandatant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2024, sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-080 adoptée à la séance du Conseil du 24 février 2025 et la résolution 2025-05-227 adoptée à la séance du Conseil du 20 mai 2025 mandatant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le premier versement des quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2025, sous protêt;

CONSIDÉRANT la résolution 2026-02-106 adoptée à la séance du Conseil du 23 février 2026, mandatant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le premier versement des quotes-parts, les factures et les contributions à l'agglomération de Montréal pour l'année 2026, sous protêt;

CONSIDÉRANT l'adoption par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de l'Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en date du 16 décembre 2020 et de l'erratum en date du 15 janvier 2021, lequel Arrêté reconduit le coefficient de potentiel fiscal;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'un mandat soit donné à l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le deuxième versement des quotes-parts, les factures et les contributions pour l'année 2026 à l'Agglomération de Montréal sous protêt;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- le ministre des Affaires municipales, M. Samuel Poulin;
- l'adjointe parlementaire du ministre des Affaires municipales, députée de l'Assemblée nationale d'Argenteuil, Mme Agnès Grondin;
- le député de l'Assemblée nationale de Jacques-Cartier, M. Gregory Kelley;
- aux maires des villes liées.

60.2 Dépôt du rapport de la greffière sur la participation d'élus municipaux au programme de formation obligatoire du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon le Règlement sur la formation des élus municipaux

2026-05-281 La greffière dépose le rapport attestant de la participation d'élus à la formation obligatoire du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation selon le Règlement sur la formation des élus municipaux;

Le Conseil prend acte du rapport déposé par la greffière attestant de la participation d'élus suivants à la formation obligatoire du MAMH :

M. le Maire Martin St-Jean et les conseillères Dominique Godin, Marie Léveillé, et les conseillers Robert Mercuri, David Newell, Jason Rossie.

60.3 Mise à jour des intervenants auprès de la Société d'habitation du Québec - Programmes d'amélioration de l'habitat

2026-05-282 CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaconsfield nomme des Intervenants responsables des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que la personne responsable de la sécurité informatique est autorisée à formuler, au nom de la Ville, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application Programme d'amélioration de l'habitat pour un

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

employé ou une employée de la Ville de Beaconsfield;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la désignation du responsable de sécurité informatique;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Jason Rossie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Mme Mireille Gascon, à titre de Directrice, Aménagement urbain et patrouille municipale, à compter du 8 juin 2026, à titre de responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

De nommer M. Timour Achikbaev, Chef de Division, Aménagement urbain et patrouille municipale, à titre de responsable administratif.

Que la Directrice, Aménagement urbain et patrouille municipale, ou en son absence, le Chef de division, Aménagement urbain et patrouille municipale ces personnes soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents afférents afin de donner plein effet à la présente résolution.

60.4	Mandat donné au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à la propriété située au 57, boulevard Beaconsfield
------	--

2026-05-283	Il est proposé par la conseillère Marie Léveillé, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield, pour une somme de 2 000.00\$ à parfaire, dans les procédures légales relativement à la propriété située au 57, boulevard Beaconsfield.
-------------	---

60.5	Demande de reconnaissance officielle du Centre Nook pour les enfants scolarisés à la maison par la Ville de Beaconsfield
------	--

2026-05-284	Retiré
-------------	--------

60.6	Mandat donné au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à la propriété située au 117, Jasper
------	---

2026-05-285	Il est proposé par le conseiller Jason Rossie, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield, pour une somme de 1 000,00\$ à parfaire, dans les procédures légales relativement à la propriété située au 117, Jasper.
-------------	---

60.7	Mandat donné au cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à la propriété située au 107, Acres
------	--

2026-05-286	Il est proposé par le conseiller Tim Quinn, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield, pour une somme de 1 000,00\$ à parfaire, dans les procédures légales relativement à la propriété située au 107, Acres.
-------------	---

70.	<u>CONSEIL D'AGGLOMÉRATION</u>
-----	--------------------------------

70.1	Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 23 avril 2026
------	---

2026-05-287	Monsieur le maire fait rapport sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de la séance du 23 avril 2026. Il mentionne qu'aucun dossier particulier concernant Beaconsfield n'a été soulevé. Il souligne toutefois l'adoption de mesures visant à améliorer l'équipement du service de sécurité incendie, notamment en matière de nettoyage et de décontamination des habits de pompiers, ce qui devrait permettre de
-------------	--

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

réduire certains coûts d'exploitation en frais de temps supplémentaires en 2026 et pour les années subséquentes.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

2026-05-288 Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour avril 2026;

Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

90.1 Affaires nouvelles

n/a

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Léveillé, appuyé par le conseiller Jason Rossie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 20 h 53.

MAIRE

GREFFIÈRE